

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 139 (1994)  
**Heft:** 11  
  
**Rubrik:** Revue des revues

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Revue des revues

Par Vicky Graf




---

### Armada août/septembre 1994

---

Nous recevons, pour la première fois, la revue *Armada internationale* publiée en trois éditions séparées mais identiques en langue anglaise, allemande et française.

Dans ce numéro, on peut lire trois articles intéressants sur l'évolution technologique des hélicoptères de combats, sur la nouvelle génération de missiles sol-air portables, sur l'affinement de l'acuité des radars d'intercepteurs.

En outre un compte-rendu concernant l'exposition Eurosatory qui, en passe de devenir le premier salon européen des matériels militaires terrestres, met en évidence la volonté des industriels de l'armement de financer eux-mêmes l'étude de nouveaux produits afin d'éviter toute stagnation ou fermeture de leurs usines. Il en ressort un élan de créativité significatif propre aux temps de crises.

---

### Revue de l'OTAN N° 3, juin 1994

---

Gebhardt von Moltke, secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les affaires politiques, tente d'expliquer dans ce numéro les buts que poursuit le Partenariat pour la paix et les moyens qu'il se donne.

En premier lieu, l'initiative vise «à améliorer la stabilité et la sécurité dans l'ensemble de l'Europe en renforçant les liens entre l'OTAN et les pays

d'Europe centrale et orientale ou d'autres Etats participant à la CSCE.» En fait, elle invite ces pays à approfondir et à intensifier leurs relations avec l'Alliance dans une coopération concrète, dont les activités prévues se situent pour une large part dans le domaine militaire et visent surtout à promouvoir la capacité de travailler ensemble dans des secteurs comme le maintien de la paix et l'assistance humanitaire.

En second lieu, le Partenariat pour la paix a aussi «une dimension plus vaste et plus politique, à savoir la défense des principes démocratiques, et l'engagement à les respecter, renforçant ainsi la stabilité et réduisant les menaces à l'encontre de la paix».

Le Partenariat pour la paix, qui a été lancé à un moment où la coopération était déjà une réalité et non seulement une aspiration, se différencie des tentatives précédentes. Il dépasse, en les améliorant, le dialogue et la coopération instaurés dans le cadre du Conseil de coopération nord-atlantique créé en décembre 1991; on passe d'activités communes générales à des programmes de coopération particuliers entre l'OTAN et chacun de ses partenaires, tels que des exercices de maintien de la paix ou des engagements humanitaires. Cette perspective plus vaste apparaît dans les objectifs du Parlement, tels qu'ils sont exposés dans le document-cadre publié lors du Sommet de Bruxelles:

- 1) faciliter la transparence dans le processus d'établissement des plans et des budgets de défense nationaux;
- 2) faire en sorte qu'un contrôle démocratique s'exerce sur les forces de défense;
- 3) maintenir les moyens et l'état de préparation permettant d'apporter une contribution, sous ré-

serve de considérations d'ordre constitutionnel, à des opérations menées sous l'autorité des Nations Unies et/ou sous la responsabilité de la CSCE;

4) développer des relations militaires de coopération avec l'OTAN...

5) se doter, à plus long terme, de forces mieux en mesure d'opérer avec celles des membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Toutefois, malgré l'optimisme que soulève les premiers succès de l'initiative et les vœux qu'on lui accorde, le Partenariat pour la Paix reste tributaire de la volonté, de l'engagement des partenaires et des moyens qu'ils se donnent pour contribuer à l'amélioration réelle de la stabilité en Europe.

---

### **Vox**

N° 9420, du 14 juin 1994

---

Le magazine militaire belge propose une édition spéciale consacrée au Ruanda. Après un historique succinct, mais très intéressant des liens qui unissent le Ruanda et la Belgique, *Vox* suit les soldats belges lors des différentes phases de l'opération humanitaire qui avait pour but le rapatriement des ressortissants belges et européens de ce pays.

---

### **Défense**

N° 64, juin 1994

---

*Défense* propose un dossier spécial, particulièrement instructif, consacré à l'Europe et l'armement. En guise d'introduction, l'ingénieur général de l'armement Claude Liévens, adjoint au directeur «Stratégie et Performance» de la Direction générale de l'armement, présente les nécessités et les perspectives d'une politique de l'armement cohérente aussi bien par les objectifs politiques définis dans le traité sur l'Union européenne que par les impératifs économiques.

Aujourd'hui, il n'est plus possible, ni d'ailleurs nécessaire, que chacune des puissances moyennes maintienne seule l'ensemble des compétences et des capacités qu'elle s'était obligé à maîtriser entre les années soixante et quatre-vingts. Cependant, la construction de l'Europe de l'armement comporte de nombreuses implications.

Politiquement, «il n'y aura d'Europe de l'armement que si les Etats coordonnent davantage leurs efforts et manifestent leur solidarité à travers une préférence européenne effective». D'un point de vue technologique, «il n'est pas de domaine qui ne puisse, à terme, être partagé avec d'autres pays européens», en dehors des secteurs stratégiques (le nucléaire...) et ceux qui permettent de garder l'autonomie de décision. De plus, il importe de définir entre partenaires européens une stratégie visant la mise en commun ou le partage de certaines capacités d'essais.

En ce qui concerne les industries, des restructurations sont nécessaires. Dans cette perspective, «la coopération sur les programmes voulue par les autorités politiques, a suscité des accords industriels de mieux en mieux construits et durables, de telle sorte que plusieurs parmi les principales entreprises sont déjà sur la voie d'une concentration à l'échelle européenne».

Ainsi, «le coût de la non-coopération s'avère prohibitif en raison du prix des développements, des effets de série et du resserrement et de l'accessibilité des marchés à l'exportation». De ce fait, aucun programme d'armement majeur futur ne semble pouvoir échapper à la logique de la coopération. Cependant, cette dernière implique la mise en commun de «prospective, de spécification technique, de négociation et d'évaluation, ainsi que l'émergence d'outils nouveaux permettant en particulier de rechercher des équilibres globaux à long terme, plutôt que le juste retour sur chaque opération ponctuelle».

En conclusion, «la politique d'armement ne se définit que par rapport à la politique de défense, dont elle n'est qu'un moyen».

**V. G.**